

Je soussigné,

déclare avoir pris connaissance de la **Fiche d'information sur le processus de dépôt d'une candidature à la fonction de médiateur régional du CPSTI**, et atteste remplir les conditions requises.

Je confirme ne pas être en situation d'incompatibilité telle que décrite dans cette même fiche.

Je certifie que l'ensemble des informations et documents transmis dans le cadre de cette candidature sont exacts et sincères.

Je m'engage à respecter les dispositions relatives à la fonction de médiateur régional du CPSTI, telles que présentées dans la **Fiche d'information sur la Médiation du CPSTI**.

Les pièces suivantes sont jointes à la présente déclaration :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Copie d'une pièce d'identité
- Extrait de casier judiciaire (volet n°3)
- Attestation de vigilance (en cas d'activité indépendante et/ou employeur)

Fait à :

Date :

Signature :

Notice d'information des personnes relatives au traitement de leurs données personnelles

L'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss), ci-après désignée Urssaf Caisse nationale, met en œuvre pour le compte du Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants (CPSTI) un traitement de données à caractère personnel dont la finalité est la désignation des médiateurs régionaux du CPSTI pour la période 2026-2029.

Ce traitement a pour fondement juridique les articles L.612-3 et L.612-4 du code de la sécurité sociale.

Quelles catégories de données seront collectées et traitées ? Pour répondre à cette finalité, seules des informations personnelles strictement nécessaires à l'appréciation de votre capacité à occuper la fonction de médiateur régional vous seront demandées. À cette fin, nous vous demanderons des données relatives à vos expériences professionnelles, à vos aptitudes professionnelles et l'absence d'incompatibilités avec le mandat de médiateur régional. En outre, la communication de certaines catégories d'informations et justificatifs (état civil, domicile, extrait de casier judiciaire -volet n°3-, attestation de vigilance) permet de vérifier les conditions de désignation.

Quelle est la durée de conservation de vos données ? Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à l'aboutissement du processus de désignation des médiateurs régionaux. Les données concernant les candidats pourront être conservées en base d'archivage intermédiaire à des fins probatoires afin de se prémunir notamment contre d'éventuelles actions pour discrimination, pour une durée de cinq ans à compter de la clôture du processus de désignation des médiateurs.

Qui accède aux données recueillies à l'occasion de l'examen de votre candidature ? Votre dossier est traité de manière confidentielle. Seuls ont accès aux données à caractère personnel y figurant les conseillers du CPSTI régional auprès duquel vous candidatez, la Mission Nationale de Contrôle (MNC), le directeur régional des travailleurs indépendants de l'Urssaf d'appui du CPSTI régional et le département de la médiation nationale.

Quels sont vos droits et comment les exercer ? Vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel. Vous disposez, par ailleurs, des droits de rectification et d'effacement de ces données ainsi que du droit de vous opposer à leur traitement. Pour toute question relative à la protection de vos données ou pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPO) de l'Urssaf caisse nationale à l'adresse suivante : informatiqueetlibertes.acoss@acoss.fr.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) - 3, Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07